

OMPI



SCIT/ITPWG/1/13

ORIGINAL : anglais

DATE : 7 septembre 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PROJETS RELATIFS AUX
TECHNIQUES DE L'INFORMATION**

Première session
Genève, 3 – 7 septembre 2001

RAPPORT

adopté par le Groupe de travail

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur les projets relatifs aux techniques de l'information (ITPWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a tenu sa première session du 3 au 7 septembre 2001.
2. Les États ci-après membres de l'OMPI étaient représentés à la session : Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Cap-Vert, Chine, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Japon, Kenya, Lettonie, Madagascar, Maroc, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Venezuela (51).

3. Des représentants du Bureau international du Travail (BIT), du Bureau Benelux des marques (BBM), de la Communauté européenne (CE), de l'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), et de l'Office européen des brevets (OEB) (5) ont pris part à la session.
4. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

5. La session a été ouverte par Mme H. Frary, en sa qualité de secrétaire de la session.

Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

6. Le SCIT ITPWG a élu à l'unanimité Mme H. Saha (Inde) présidente et MM. N.C. Teziev (Bulgarie) et R. Johnson (États-Unis d'Amérique) vice-présidents.
7. En acceptant la présidence, Mme Saha a rappelé le rôle des techniques de l'information dans le système de la propriété intellectuelle. Le XXI^e siècle sera le siècle du savoir et de l'esprit et, à ce titre, l'accès aux connaissances sera extrêmement important. Il faudra que soit comblé au plus vite le fossé qui se creuse actuellement, sur le plan du savoir, entre les pays développés et les pays en développement. Le développement exponentiel des connaissances scientifiques a entraîné un accroissement de la demande de nouvelles formes de protection de la propriété intellectuelle et d'accès à l'information qui s'y rattache, et l'aptitude à transformer les savoirs en richesses par l'intermédiaire de l'innovation sera déterminante à l'avenir. Parmi les principaux défis que doivent relever l'OMPI et la communauté de la propriété intellectuelle au XXI^e siècle figurent l'adaptation aux progrès constants des techniques numériques, l'explosion des échanges d'informations électroniques et le fossé technologique entre pays développés et pays en développement. Il est évident que les États membres sont déterminés à exploiter plus encore les possibilités offertes par les techniques de l'information pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour (document SCIT/ITPWG/1/1 Rev.1)

8. En réponse à une question de la délégation de la Bulgarie qui souhaitait savoir pourquoi le point relatif au projet de principes directeurs concernant la sécurité de l'information a été retiré de l'ordre du jour révisé, le Secrétariat a indiqué que le texte est encore à l'étude au sein d'une équipe d'experts de l'OMPI, mais qu'il espère faire figurer ce point à l'ordre du jour d'une future réunion du SCIT.
9. Cette précision étant apportée, l'ITPWG a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent rapport.

Point 4 de l'ordre du jour : liste des tâches de l'ITPWG (document SCIT/ITPWG/1/2)

10. Présentant le document SCIT/ITPWG/1/2, le Secrétariat a rappelé aux participants que, lors de sa session tenue en janvier 2001, le SCIT plénier a réparti les tâches inscrites à son programme entre ses deux groupes de travail, à savoir le Groupe de travail sur les normes et la

documentation (SDWG) et le Groupe de travail sur les projets relatifs aux techniques de l'information (ITPWG), en leur donnant pour instruction d'examiner leurs différentes tâches compte tenu des suggestions formulées au cours des délibérations en séance plénière. Les résultats de ce débat sur la liste des tâches seront communiqués au SCIT plénier à sa prochaine session, en décembre 2001.

11. La délégation de la France a demandé des précisions sur le rôle exact des responsables qui seront désignés pour chacune des tâches. Elle a rappelé que la suggestion à cet égard a été faite par la délégation du Royaume-Uni devant le SCIT plénier afin d'assurer un bon encadrement pour que les travaux progressent.

12. La délégation du Royaume-Uni a rappelé que sa préoccupation majeure a été la prolifération des tâches et l'extension du programme de travail du SCIT alors qu'il n'y avait pas un large soutien pour les activités proposées. On a connu, dans le passé, des problèmes d'absence de progression sur certaines tâches, de sorte qu'un responsable est nécessaire pour surveiller les progrès et faire rapport au SCIT sur d'éventuels problèmes ou obstacles.

13. Le Secrétariat a rappelé que l'ITPWG examinera, au titre du point 12 de son ordre du jour, des méthodes de compte rendu électronique aux États membres sur le programme relatif aux techniques de l'information. En adoptant ses nouvelles méthodes de travail en janvier 2001, le SCIT plénier a approuvé un cycle de présentation de rapports quadrimestriels à tous les États membres, ce qui réglera la question de l'information des délégués sur les progrès accomplis dans toutes les principales activités concernant les techniques de l'information.

14. La délégation de l'Australie a déclaré que la fonction de surveillance de l'ITPWG doit être mieux définie de manière à englober le rôle, reconnu par l'industrie, de l'assurance projet/activité par laquelle on détermine si l'activité reste viable et si les résultats requis sont effectivement obtenus, les facteurs de réussite clés étant contrôlés et faisant l'objet de comptes rendus. Il s'agit là d'un rôle différent de celui de la gestion des projets en ce sens que l'on se concentre sur la stratégie et non sur la gestion courante.

15. La délégation de la Bulgarie a fait part de ses préoccupations quant au chevauchement entre le mandat confié à l'ITPWG, à savoir la surveillance de l'exécution du programme de l'OMPI relatif aux techniques de l'information, et la définition des différentes tâches afférentes à tel ou tel projet, par exemple la tâche n° 1 qui ne concerne que le projet WIPONET.

16. Le Secrétariat a rappelé que la liste des tâches existait avant l'ITPWG et a convenu qu'il y a chevauchement dans certains domaines pour ce qui est du rôle de surveillance du groupe de travail. Conformément aux nouvelles méthodes de travail du SCIT, le Secrétariat s'est engagé à présenter à l'ITPWG des rapports périodiques sur l'exécution de toutes les principales activités couvertes par les tâches du groupe de travail. Il a recommandé la suppression de certaines tâches du programme de travail, soit parce qu'elles relèvent du mandat général de l'ITPWG, soit parce qu'elles sont traitées ailleurs au sein du Bureau international et qu'elles vont au-delà de la gestion même du programme relatif aux techniques de l'information. C'est ainsi, notamment, que les tâches n°s 2 et 5 et une partie de la tâche 14 relèvent de la Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle nouvellement créée.

17. En réponse à des demandes de précisions quant au rôle de la Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle, le Secrétariat a déclaré que cette division a été créée par le directeur général en avril 2001, avec un triple mandat : premièrement, élaborer un cadre de politique générale; deuxièmement, coordonner toutes les activités d'assistance en matière de techniques de l'information que l'OMPI mène auprès de ses États membres; troisièmement, fournir une assistance technique en matière de modernisation et d'automatisation des offices de propriété intellectuelle. La division, qui est présentée sous le programme principal 12 (Coopération avec les pays en développement) du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003, travaillera en étroite collaboration avec ce secteur de la coopération.

18. Étant donné que les activités de cette nouvelle division en sont au stade initial de leur planification et que les modalités de la participation des États membres à ces activités restent à définir, l'ITPWG a décidé de renvoyer l'examen des tâches ci-après au SCIT plénier à sa prochaine session, pour décision quant à leur maintien au programme de travail du SCIT :

Tâche n° 2 : Étudier les possibilités offertes par le commerce électronique, son infrastructure et le recours par les offices de propriété intellectuelle à des outils appropriés;

Tâche n° 5 : Suivre des projets pilotes exécutés par le Bureau international visant à évaluer les solutions viables, économiques et faciles à mettre en œuvre (en particulier les solutions les mieux adaptées aux petits offices de propriété intellectuelle) pour rationaliser et automatiser les fonctions de gestion de la propriété intellectuelle;

Tâche n° 14 (deuxième partie) : Fournir aux pays en développement une assistance technique dans le domaine du dépôt électronique des demandes de brevet et d'enregistrement de marques.

19. L'ITPWG a aussi décidé de supprimer les tâches n^{os} 1, 9, 12, 14 (première partie), 16 et 27 de son programme de travail, étant entendu que son rôle de surveillance et sa fonction consultative à l'égard de ces activités seront maintenus grâce au processus de présentation de rapports périodiques à l'ITPWG. De même, des propositions d'activités nouvelles pourront être examinées dans le cadre du processus du SCIT concernant la création de tâches.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES PROJETS DE L'OMPI RELATIFS AUX TECHNIQUES DE L'INFORMATION

20. Le programme de l'OMPI relatif aux techniques de l'information a fait l'objet d'un exposé général axé sur les liens entre les différents projets, les défis posés à l'OMPI par la croissance continue du nombre de demandes de titres de propriété intellectuelle et les avantages escomptés de ce programme pour le Secrétariat, les États membres et le public.

21. Les délégations de l'Australie et du Mexique ont attiré l'attention sur le fait que l'exposé a donné aux États membres une vision stratégique des projets relatifs aux techniques de l'information et de ses avantages pour la communauté de la propriété intellectuelle, les États membres et l'OMPI. La délégation du Mexique a aussi indiqué que cela souligne la nécessité d'un système harmonisé et mondial pour les différents programmes menés par l'OMPI dans le cadre des techniques de l'information.

22. La délégation de l'Égypte a posé une question concernant la possibilité de faire participer les missions diplomatiques de Genève à la stratégie de l'OMPI relative aux techniques de l'information, comme cela se produit avec le réseau pour la communauté de Genève (GDCnet) visant toutes les organisations internationales qui ont leur siège à Genève.
23. La délégation du Royaume-Uni a demandé s'il serait possible d'établir, sur la base de cet exposé, un document stratégique officiel de très haut niveau. Le Secrétariat a approuvé cette demande et suggéré de la présenter au SCIT plénier en décembre.
24. En réponse à la question posée par la délégation de l'Égypte, le Secrétariat a rappelé que le GDCnet est un système fondé sur l'Internet, que le site Web de l'OMPI possède des liens avec ce GDCnet et que le projet est actuellement mis en œuvre par l'Union internationale des télécommunications (UIT). L'OMPI contribue financièrement à cette mise en œuvre.

Point 5 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement du projet WIPONET (document SCIT/ITPWG/1/3)

25. En réponse à une question de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant l'accessibilité des informations et de la documentation envoyées aux offices de propriété intellectuelle qui seront raccordés à l'Internet dans le cadre du projet WIPONET, le Secrétariat a déclaré que ces informations et cette documentation ne sont actuellement pas disponibles sur l'Internet, en partie pour des raisons de sécurité. Certaines informations sur le suivi du déploiement sont cependant déjà sur l'Intranet de l'OMPI et le Secrétariat envisage actuellement la possibilité de les mettre à la disposition d'un plus large public. S'agissant des offices déjà raccordés à l'Internet, la version anglaise d'une circulaire a été diffusée le 20 août 2001 pour demander à ces offices de désigner un correspondant du WIPONET et son suppléant et détailler les responsabilités de ces personnes ainsi que la formation qui sera offerte dans le cadre du projet. La formation pour 166 offices déjà raccordés débutera à la mi-octobre et devrait se terminer vers la fin novembre. Elle permettra à ces offices de commencer à utiliser immédiatement les services centraux du WIPONET.
26. La délégation de la Bulgarie a demandé des précisions sur l'utilisation du réseau de la Société internationale de télécommunications aéronautiques (SITA) et ses incidences éventuelles sur la sécurité du WIPONET, notamment l'accès à l'information échangée par la SITA via le WIPONET. Le Secrétariat a informé la délégation que le réseau de la SITA ne sera utilisé que comme lien de communication entre le Bureau international et l'Internet et pour raccorder à l'Internet les offices de propriété intellectuelle recevant le KIT WIPONET. Le WIPONET reposera sur des normes Internet publiques et le recours au réseau SITA offrira l'avantage d'une large couverture et d'une grande fiabilité. La SITA n'aura absolument aucun accès aux données transmises par l'intermédiaire de son réseau car ces dernières seront cryptées et acheminées selon un protocole de communication sécurisé, le Secure Socket Layer (SSL) reliant les ordinateurs des offices de propriété intellectuelle au CENTRE WIPONET.
27. La délégation du Royaume-Uni a fait observer que le rapport sur l'état d'avancement du projet ne donne aucune information financière, or cet aspect est vital pour le suivi du projet. Elle a aussi souligné l'importance du recours aux services WIPONET pour d'autres projets de l'OMPI tels que le dépôt électronique selon le PCT, ce qui pourra contribuer à réduire les coûts.

28. Le Secrétariat a informé le groupe de travail que le CENTRE WIPONET, une fois opérationnel en octobre, offrira un service d'authentification et non une solution à clé publique (ICP) intégrale. Ce service d'authentification assurera une sécurité de 80 à 90% par rapport à une solution ICP. Si ce service d'authentification répond aux exigences du dépôt électronique, le WIPONET sera en mesure de l'offrir.
29. En réponse à des questions de la délégation de la France concernant l'accessibilité et l'utilisation du réseau pour les offices de propriété intellectuelle raccordés à l'Internet, le Secrétariat a déclaré que le réseau SITA comporte environ 17 liens avec l'Internet répartis dans le monde entier, ce qui permettra aux offices déjà connectés d'utiliser une combinaison Internet-réseau SITA. À titre d'exemple, il a cité l'acheminement de données de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, qui envisage d'utiliser l'Internet uniquement sur une courte distance, la partie essentielle à travers l'Atlantique étant assurée par le réseau SITA. Ce système permettra aussi aux offices déjà connectés de bénéficier de la qualité du réseau SITA. En ce qui concerne la connectivité d'autres réseaux tels que PATNET, le Secrétariat a indiqué que si les réseaux de ce type utilisent la technologie Internet, le raccordement entre eux et le WIPONET sera automatiquement établi.
30. La délégation de la France a déclaré souscrire à l'observation faite par la délégation du Royaume-Uni quant à la nécessité de disposer d'informations financières sur le projet. Elle a demandé que soit communiquée une ventilation des coûts en différentes catégories telles que les coûts de télécommunications et les coûts d'équipement. De plus, étant donné qu'à ce jour seuls cinq offices de propriété intellectuelle ont reçu le KIT WIPONET, il paraît ambitieux de vouloir raccorder 61 autres offices d'ici à la fin de l'année.
31. En réponse à une question de la délégation de l'Australie concernant un modèle pour l'exploitation et la gestion du WIPONET, le Secrétariat a confirmé qu'un certain nombre de documents seront mis à disposition. S'agissant des mesures de sécurité envisagées pour les offices dans le cadre de la gestion des informations générales de propriété intellectuelle, il a indiqué que des directives sont en cours d'élaboration afin d'aider les offices qui ne disposent pas encore d'une politique en la matière.
32. La délégation de la République populaire démocratique de Corée s'est déclarée favorable à la recommandation du Secrétariat visant à accélérer le déploiement au sein des offices recensés dans le cadre de la phase II du projet, en lieu et place des offices dans lesquels les installations ne peuvent pas être effectuées pour l'instant.
33. La délégation de l'Australie a approuvé la politique du Secrétariat consistant à assurer la coordination et la dépendance entre les différents projets. Il s'agit là d'une approche sensée visant à prendre en considération la rentabilité et l'efficacité à long terme. La délégation a demandé qu'il soit précisé si les coûts du WIPONET seront fonction du nombre d'utilisateurs et si des évaluations ont été faites quant au degré d'utilisation de ce réseau.
34. Le Secrétariat a déclaré que bien que le WIPONET soit conçu de manière à accueillir un très grand nombre d'utilisateurs, l'accord sur le niveau de service conclu avec IBM porte sur 2000 utilisateurs appartenant à 320 offices. Toute augmentation de ce nombre aura des incidences financières sur les coûts d'exploitation du réseau. En ce qui concerne les offices reliés au réseau SITA, il y a un coût fixe d'installation et des dépenses de communication renouvelables, qui sont limitées à 30 heures de communication par mois pour chaque office.
35. Le groupe de travail a pris note du contenu du document SCIT/ITPWG/1/3.

Point 6 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement du projet IMPACT
(document SCIT/ITPWG/1/4)

36. La délégation de l'Office européen des brevets (OEB) a demandé qu'il soit précisé si le bureau de numérisation du PCT utilisera des moyens de reconnaissance optique (ROC) susceptibles de bénéficier au projet de BNPI. Elle a aussi demandé des renseignements sur le démarrage du dépôt électronique et sur la possibilité que celui-ci n'intervienne qu'en décembre 2002, étant donné l'interdépendance du dépôt électronique selon le PCT et des résultats escomptés du projet IMPACT.

37. Le Secrétariat a confirmé que le bureau de numérisation du PCT n'envisage pas de recourir à la ROC et que ce bureau a pour fonction de convertir les documents en images uniquement. Le projet ROC qui est en cours relève du projet de BNPI et ne se poursuivra que jusqu'en décembre 2001.

38. La délégation du Japon a fait observer que le projet IMPACT est en retard de trois ou quatre mois par rapport au calendrier fixé, et elle a demandé instamment au Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour étudier les solutions possibles en vue d'en accélérer la mise en œuvre, compte tenu des questions de coût-efficacité.

39. En réponse à une question de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant le fonctionnement technique du bureau de numérisation du PCT et la manière dont l'intégration avec les systèmes de dépôt électronique s'opérera lorsque, pour l'essentiel, les documents déposés électroniquement seront soumis sous un format codé caractère par caractère, le Secrétariat a déclaré que la portée actuelle du système IMPACT permet le traitement des deux types de demandes.

40. Le Secrétariat a remercié la délégation de l'Australie pour son offre de participation à la mise à l'essai des communications électroniques concernant le transfert d'informations intersites.

41. La délégation de la France a estimé souhaitable, compte tenu de la date d'achèvement de la première phase du projet, de disposer d'informations plus détaillées sur les phases concernant le Bureau international et les offices récepteurs. Elle a aussi demandé si la fonction "office récepteur" du projet IMPACT pourra être étendue de manière que les offices nationaux puissent l'utiliser en leur qualité d'offices récepteurs.

42. Le groupe de travail a pris note du contenu du document SCIT/ITPWG/1/4.

Point 7 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement du projet relatif au dépôt
électronique selon le PCT (document SCIT/ITPWG/1/5)

43. La délégation du Japon a fait part de sa préoccupation devant le retard de quatre mois indiqué dans le rapport sur l'état d'avancement du projet et a fait remarquer en particulier qu'une modification du calendrier établi pour la mise en œuvre du cadre juridique et de la norme technique applicables au dépôt électronique selon le PCT peut avoir des répercussions pour les États membres au niveau de l'élaboration de leurs systèmes de dépôt électronique.

Le Secrétariat a répondu que les retards seront évités dans la mesure du possible, mais qu'il ne prévoit pas de retard dans le calendrier général prévu pour la mise en œuvre des éléments précités.

44. La délégation du Royaume-Uni, mentionnant un rapport indépendant sur le projet de dépôt électronique selon le PCT, intitulé "Electronic Filing Budget Analysis", établi par PriceWaterhouseCoopers et publié en août 2001, a dit qu'il est difficile d'établir une estimation budgétaire précise sans un plan de projet détaillé. En outre, la délégation s'attend qu'une partie importante de la norme technique et des composantes de l'infrastructure du projet, qui constitue 24% des fonds qu'il est proposé de consacrer au projet, sera terminée d'ici à la fin de l'année. Elle a donc demandé au Secrétariat d'envisager d'accélérer la réalisation d'un plan de projet détaillé, actuellement prévu pour décembre 2001 dans le cadre du plan de projet général, car la réalisation de ce jalon dans les délais contribuera à renforcer la confiance dans l'estimation budgétaire relative au projet.

45. La délégation du Royaume-Uni ayant demandé des éclaircissements, le Secrétariat a confirmé que le projet de cadre juridique et de norme technique pour le dépôt électronique selon le PCT prévoit la possibilité, par exemple, pour un déposant britannique d'utiliser le logiciel "epoline" produit par l'OEB pour établir et déposer une demande internationale auprès de l'office du Royaume-Uni ou de l'OEB en tant qu'office récepteur selon le PCT, à condition que le logiciel soit conforme au cadre juridique et à la norme technique applicables pour le dépôt électronique selon le PCT.

46. Notant que le Secrétariat a reçu sept documents contenant des commentaires sur les projets de textes du mois de juillet relatifs au cadre juridique et à la norme technique proposés pour le dépôt électronique selon le PCT, le représentant de l'OEB a demandé au Secrétariat d'indiquer ce que l'adoption, d'ici à la fin de l'année, comme prévu, du cadre juridique et de la norme technique pour le dépôt électronique selon le PCT impliquera sur le plan de la charge de travail. Le Secrétariat a déclaré que, dans l'attente de consultations supplémentaires, il ne prévoit pas de retard dans la mise en œuvre de ces éléments à la fin de l'année. La délégation de l'OEB a aussi informé le groupe de travail qu'elle a récemment réalisé le logiciel nécessaire pour le dépôt électronique à partir du logiciel PCT-EASY.

47. La délégation de la République de Corée a indiqué que plus de 150 pays en développement n'ont pas de système de dépôt électronique, soulignant l'écart croissant entre les offices de propriété intellectuelle des pays développés et ceux des pays en développement. Elle s'est aussi dite préoccupée par le fait que les offices de propriété intellectuelle qui élaborent leur propre logiciel de dépôt électronique peuvent ne pas être suffisamment attentifs à la nécessité de veiller à l'interfonctionnement des logiciels de dépôt électronique. À cet égard, le projet relatif au dépôt électronique selon le PCT est mis en œuvre par l'OMPI à un moment crucial; la délégation a exprimé l'espoir que le projet sera mené à bien comme prévu. Elle a aussi indiqué que le logiciel de dépôt électronique de son office constitue un outil performant, réalisé à partir d'un travail de recherche-développement considérable de l'Office coréen de la propriété intellectuelle, et a offert son assistance au Secrétariat dans ses activités relatives au projet de dépôt électronique.

48. La délégation de la France a demandé des précisions sur le lien entre le projet et le travail réalisé par l'OEB, car il lui semble comprendre que le Secrétariat envisage d'intégrer la solution élaborée par l'OEB dans son propre prototype qui ne sera disponible qu'en 2003, bien que le logiciel de l'OEB soit déjà opérationnel dans une certaine mesure. Le Secrétariat a indiqué qu'il procède actuellement à des essais itératifs (prototypage) visant à évaluer les

composantes existantes du logiciel de dépôt électronique, parmi lesquelles figurent le logiciel epoline de l'OEB et le logiciel du système de dépôt électronique de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, en vue de leur réutilisation ou adaptation éventuelles. L'idée d'évaluer la possibilité de réutiliser ou d'adapter des logiciels existants a été entérinée tout au début du projet. Le Secrétariat a aussi indiqué que la réalisation du prototypage doit être achevée à la fin de 2001. La méthodologie adoptée pour le projet exige la réalisation de versions exécutable du logiciel dans les toutes premières phases du calendrier prévu et le premier de ces éléments à livrer devrait être disponible pendant l'itération pilote du plan de projet général prévue pour avril 2002. Le Secrétariat a aussi souligné que, dans le cadre du mandat qu'il a reçu des États membres, il doit notamment élaborer une norme technique pour le dépôt électronique. Les activités pilotes menées dans le cadre de la première étape du plan de projet général consistent à établir le bien-fondé du principe retenu en vue de valider et, éventuellement, de modifier la norme technique, à partir des enseignements tirés de la phase pilote.

49. La groupe de travail a pris note du contenu du document SCIT/ITPWG/1/5.

Point 8 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement du projet de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI) (document SCIT/ITPWG/1/6)

50. La délégation du Mexique a souligné qu'il est important de mettre à disposition des BNPI en espagnol.

51. Les délégations de la Hongrie et du Bureau Benelux des marques (BBM) ont demandé quand la collection de données relative au système d'enregistrement de La Haye sera disponible et s'il est prévu d'élaborer une interface utilisateur commune pour accéder aux collections de données nationales. Le Secrétariat a répondu qu'un prototype pour la collection de données relative au système d'enregistrement de La Haye est élaboré, mais que, la collection complète n'étant pas encore disponible sous forme électronique, les travaux ont été suspendus en 2000. Dans le souci de répondre aux besoins des États membres, le Secrétariat publiera les données électroniques existantes. Répondant à une question posée à propos de l'élaboration d'une interface utilisateur commune, le Secrétariat a expliqué qu'il est nécessaire, dans un premier temps, d'élaborer et de déterminer des normes et cela explique pourquoi le projet sera axé sur cette activité pendant le prochain exercice biennal.

52. La délégation de l'OEB a demandé au Secrétariat s'il a l'intention de continuer de fournir des données PCT en texte intégral après décembre 2001 et s'il est prévu de reconduire les contrats existants avec Jouve, société qui fournit actuellement les services en matière de reconnaissance optique des caractères. La délégation a souligné l'importance que revêtent les données en texte intégral pour les offices de propriété intellectuelle qui doivent procéder à des recherches électroniques et pour le secteur commercial. Elle s'est référée au point 6 du rapport sur l'état d'avancement et a demandé quels sont les éléments prévus pour l'avenir en ce qui concerne le moteur de recherche. Elle a aussi demandé au Secrétariat d'indiquer la politique qu'il envisage de suivre en ce qui concerne l'offre de fonctions de recherche et d'extraction par le biais des BNPI par rapport aux services offerts par le secteur privé.

53. Le Secrétariat a répondu que le moteur de recherche actuellement utilisé sera développé pour permettre la recherche et l'extraction de données en texte intégral. Le Secrétariat a invité la délégation à se mettre en rapport avec les membres de l'équipe du projet pour obtenir

des renseignements techniques supplémentaires à cet égard. Il a expliqué que le projet de BNPI ne fera pas concurrence aux services d'information disponibles au niveau commercial et n'offrira que des fonctions essentielles de recherche et d'extraction.

54. En ce qui concerne le recours à la reconnaissance optique des caractères pour les données du PCT, le Secrétariat a dit que les fonds disponibles sont suffisants pour que cette activité puisse être poursuivie dans le cadre du budget affecté au projet de BNPI jusqu'à la fin de 2001, mais qu'il n'y a pas de fonds disponibles pour l'exercice biennal 2002-2003 compte tenu des priorités établies dans le cadre du budget relatif aux techniques de l'information.

55. La délégation de l'Australie a soulevé la question des normes et de la nature du travail touchant à la propriété intellectuelle qui est fondé sur les connaissances. La délégation a aussi souligné qu'il est important de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets et d'élaborer des normes pour éviter de créer, en ce qui concerne la propriété intellectuelle, un environnement constitué de collections fragmentées d'informations auquel il serait extrêmement difficile et long d'accéder et dans lequel les recherches seraient très compliquées. La délégation a indiqué que le travail consacré aux normes devrait clairement apparaître dans le budget.

56. La délégation de la Fédération de Russie a demandé comment le travail relatif à l'élaboration des normes sera financé pendant le prochain exercice biennal et s'est dite préoccupée par l'absence de fonds en faveur de la reconnaissance optique des caractères appliqués aux données du PCT pour le prochain exercice biennal, compte tenu du degré élevé de priorité de ce travail. Le Secrétariat a répondu qu'il est prévu dans le cadre du budget ordinaire consacré aux services informatiques d'affecter des fonds et des ressources humaines pour continuer le travail visant à élaborer des normes; mais le Secrétariat s'appuiera sur l'aide fournie par l'équipe d'experts du SCIT et d'autres experts des États membres ainsi que la communauté de l'Internet, le cas échéant.

57. La délégation de la France a insisté sur l'urgente nécessité d'élaborer des normes et a proposé au Secrétariat que le travail soit axé sur l'échange et la communication de données car il est impératif de procéder à l'intégration des BNPI existantes. Elle a aussi demandé s'il serait envisageable à cet égard d'élaborer une bibliothèque virtuelle pendant l'exercice biennal 2002-2003. Le Secrétariat a convenu de l'urgente nécessité d'élaborer ou de déterminer des normes et a expliqué que telle est la raison pour laquelle il a été décidé de commencer les travaux en organisant un atelier non officiel réunissant des experts des États membres et de l'industrie en juillet 2001. Le Secrétariat a aussi expliqué que le travail se poursuivra dans le cadre d'une équipe d'experts du SCIT existante, qui examinera et complétera encore la documentation fournie pendant l'atelier.

58. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la déclaration de l'OEB, qui a demandé instamment la poursuite des activités relatives à la reconnaissance optique des caractères en ce qui concerne les données du PCT.

59. Le groupe de travail a pris note du contenu du document SCIT/ITPWG/1/6.

Point 9 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement du projet FOCUS
(document SCIT/ITPWG/1/7)

60. La délégation de la France a demandé au Secrétariat s'il a envisagé la possibilité de sous-traiter la gestion des installations informatiques mises en place dans le cadre du projet FOCUS ainsi que la sous-traitance des opérations de certification dans une infrastructure à clé publique qu'il y a lieu de réaliser dans le cadre du projet WIPONET et du projet de dépôt électronique selon le PCT. La délégation a aussi demandé si le Secrétariat envisage la création d'un site anticatastrophe pour les installations mises en place dans le cadre du projet FOCUS.

61. Le Secrétariat a répondu que, au cours de l'exécution de tous les projets relatifs aux techniques de l'information, tous ces scénarios sont envisagés, en particulier la sous-traitance de la gestion des installations. En ce qui concerne la sous-traitance de la gestion des éléments à livrer au titre du projet FOCUS, il a été décidé d'opter pour la gestion interne pour des considérations d'efficacité et de coût et en raison de la nature confidentielle des données du Secrétariat, en particulier celles du PCT. Le Secrétariat a expliqué en outre que le projet WIPONET fait déjà appel à des services extérieurs en matière de certification relative à l'infrastructure à clé publique et que, dans toute la mesure possible, le projet de dépôt électronique relatif au PCT reposera sur le même principe. S'agissant du site anticatastrophe, le Secrétariat a indiqué que, si effectivement la création d'un tel site est souhaitable pour les installations mises en place dans le cadre du projet FOCUS, les coûts sont prohibitifs.

62. Le groupe de travail a pris note du contenu du document SCIT/ITPWG/1/7.

Point 10 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement du projet IBIS
(document SCIT/ITPWG/1/8)

63. La délégation de la France a noté les progrès réalisés en ce qui concerne ce projet au cours des derniers mois. Elle a proposé que les mêmes balises XML soient utilisées dans le balisage XML des différentes versions linguistiques de la CIB, la délégation indiquant que cela sera important pour les phases ultérieures du projet. Revenant sur le paragraphe 8 du document, la délégation a demandé des précisions sur la question de savoir quelles étapes de la réforme de la CIB auront un effet sur le projet IBIS.

64. La délégation des États-Unis d'Amérique a dit qu'elle se félicite de l'option retenue compte tenu de la technique utilisée et s'est dite satisfaite des progrès réalisés jusqu'à présent. Elle a demandé des informations sur la normalisation du balisage XML et l'harmonisation DTD avec le projet relatif au dépôt électronique selon le PCT.

65. La délégation de la Bulgarie a demandé s'il est prévu de coordonner le travail de normalisation en ce qui concerne le projet IBIS et le projet de BNPI. Elle a demandé des informations sur les techniques de recherche et l'utilisation prévue de la CIB en vue de la recherche automatique.

66. Le Secrétariat a confirmé que la même DTD sera utilisée pour les différentes versions linguistiques de la CIB. En ce qui concerne le lien entre le projet IBIS et la réforme de la CIB, il a souligné qu'il n'y a pas de moyen de traiter les différents niveaux de volume de travail en ce qui concerne la révision de la CIB après sa réforme. Les renvois figurant dans les entrées du niveau de base et désignant des entrées du niveau plus élevé peuvent être

considérés comme de bons exemples de problèmes à résoudre; plusieurs questions demeurent confuses au niveau des opérations. Le lien entre le dépôt électronique selon le PCT et le projet IBIS en termes de normalisation XML ou DTD est marginal. Il a été noté que les moyens de recherche dans le cadre du projet IBIS seront élémentaires; fournir des liens avec les bases de données relatives aux brevets est considéré comme plus prioritaire que la recherche en soi.

67. La délégation de l'Australie a suggéré que les normes XML et DTD soient considérées dans la perspective de l'OMPI perçue comme organisation, pour assurer l'interfonctionnement non seulement entre les systèmes mais aussi entre les États membres.

68. La délégation de l'OEB a demandé des renseignements supplémentaires sur les composantes du projet IBIS. Elle a souhaité savoir comment les possibilités de recherche offertes dans le cadre de la CIB seront intégrées dans les BNPI. En ce qui concerne les formules chimiques, la délégation a proposé de ne pas intégrer les recherches touchant au secteur de la chimie dans la CIB mais de laisser cette tâche aux systèmes de recherche spécialisés pour la chimie. Elle a suggéré d'élaborer une politique de diffusion de l'information pour permettre l'accès aux fichiers sources de la CIB en XML pour les offices, le secteur commercial et le secteur non commercial.

69. Le groupe de travail a pris note du contenu du document SCIT/ITPWG/1/8.

Point 11 de l'ordre du jour : rapport de situation concernant les services relatifs aux techniques de l'information (document SCIT/ITPWG/1/9)

70. La délégation du Royaume-Uni a demandé au Secrétariat comment et où le travail sera réalisé (dans la Division des projets informatiques ou dans la Division des services informatiques) lorsqu'un système existant devra être considérablement amélioré. Elle a aussi demandé qui, au sein du Secrétariat, est chargé d'assurer la qualité des systèmes ou de les contrôler. Le Secrétariat a répondu que les activités sont évaluées individuellement selon l'amélioration à apporter au système ou la redéfinition des besoins au niveau des opérations. Le contrôle des systèmes est exécuté dans le cadre du projet proprement dit et, en cas de commande relative aux systèmes passée avec une entreprise extérieure, la Division des services informatiques veille à obtenir la preuve écrite que les opérations de contrôle ont été effectuées à la satisfaction des partenaires du projet.

71. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé si la Division des services informatiques est prête à recevoir les nouvelles techniques, en particulier les installations fournies dans le cadre du projet FOCUS. Dans sa réponse, le Secrétariat a souligné que des équipes d'experts ont déjà été créées pour le projet IBIS et le projet de BNPI, de façon à garantir que la Division des services informatiques soit prête à recevoir ces techniques, en termes à la fois de budget et de personnel compétent.

72. La délégation de l'Australie a demandé au Bureau international comment il envisage d'évaluer le travail de la Division des services informatiques, de manière à garantir qu'elle continue de fournir des services d'un bon rapport coût-efficacité au bénéfice de l'Organisation. Elle a aussi demandé des précisions sur la façon dont le Secrétariat estime les dépenses d'appui pour la production d'un système commandé, estimant qu'elles pourraient être fixées en pourcentage du budget total prévu pour la réalisation du projet.

73. Le Secrétariat a répondu que la nécessité de mieux rendre compte des activités de la Division des services informatiques est un point qui est actuellement examiné dans l'Organisation. Le projet de programme et budget établi pour le prochain exercice biennal prévoit, en ce qui concerne les techniques de l'information, d'élaborer des accords relatifs au niveau de service et le travail a déjà commencé dans ce sens avec une équipe de consultants spécialistes de l'assurance de la qualité en vue d'établir des normes de prestation de services. Le Secrétariat a ajouté que le mode d'élaboration des accords relatifs au niveau de service sera examiné de façon plus approfondie pendant les futures réunions du SCIT. Il a confirmé que la Division des services informatiques participe aussi à l'élaboration des budgets, en particulier la partie du budget portant sur l'appui nécessaire à la réalisation des projets en cours.

74. La délégation de l'Australie a fait ensuite des observations sur l'évaluation du travail réalisé dans la fourniture des services informatiques actuels. Il existe deux catégories de services actuels qui se chevauchent; la première catégorie comprend des services à l'intérieur de l'OMPI et l'autre englobe des services à l'intention des États membres. Par conséquent, la question des normes relatives aux services fournis revêt une très grande importance pour les États membres, en particulier s'agissant des services entre les offices de propriété industrielle et l'OMPI. Il est donc très important de préciser les normes relatives au niveau de service et d'arriver à s'entendre à cet égard. Un second élément consiste en la définition de points de référence appropriés. Pour une grande organisation telle que l'OMPI et compte tenu de l'ampleur de ses projets informatiques, ainsi que des orientations et des stratégies futures de l'Organisation, il devient parfois difficile d'évaluer les progrès réalisés et définir des points de référence est l'un des moyens qui pourrait être utilisé pour établir des comparaisons en fonction des normes d'évaluation de l'exécution du travail.

75. Le groupe de travail a pris note du contenu du document SCIT/ITPWG/1/9.

Point 12 de l'ordre du jour : établissement de rapports de situation sur le programme relatif aux techniques de l'information (document SCIT/ITPWG/1/10)

76. En présentant le document, le Secrétariat a rappelé que, à sa session tenue en janvier 2001, le SCIT plénier, après avoir créé l'ITPWG, a demandé au Bureau international de mettre à la disposition du groupe de travail, sous forme électronique, des rapports de situation par périodes de quatre mois sur les activités principales inscrites au programme relatif aux techniques de l'information. Le document contient un projet de structure générale pour les rapports qui doit être examiné par le groupe de travail. Le Secrétariat a l'intention de présenter la première série de rapports au groupe de travail en janvier 2002, de sorte qu'ils coïncident avec le début du prochain exercice biennal.

77. La délégation des États-Unis d'Amérique, consciente de l'importance des informations à fournir pour permettre au groupe de travail d'évaluer les progrès accomplis, de faire des suggestions et de donner des conseils utiles concernant la réalisation des projets, a déclaré que les rapports doivent être aussi complets et détaillés que possible. À cette fin, il convient d'ajouter un certain nombre d'éléments au projet de structure des rapports, notamment des informations sur les modalités d'exécution du projet, les avantages escomptés par le Bureau international, les écarts par rapport au plan d'exécution initial du projet, le calendrier global, le pourcentage des dépenses déjà engagées, tout dépassement budgétaire prévu, ainsi que tout lien crucial ou de subordination avec d'autres projets dans le domaine des techniques de l'information. Une nouvelle partie doit aussi être ajoutée pour traiter du retour d'information

de la part des utilisateurs, afin d'indiquer comment un projet est accueilli par les groupes d'utilisateurs extérieurs. Enfin, plutôt que d'attendre le mois de janvier pour disposer de ces rapports, la délégation a proposé au Secrétariat d'appliquer le projet de structure des rapports à un projet de grande envergure qui sera examiné par le SCIT plénier à sa prochaine session, en décembre 2001. Cela permettrait de mettre définitivement au point la structure des rapports avant la publication de la première série, en 2002.

78. La délégation de l'Espagne a déclaré que le contenu des rapports de situation doit être suffisamment détaillé pour que le groupe de travail puisse suivre l'évolution d'un projet. Aussi, des informations très détaillées doivent-elles être fournies sur les coûts, sur le calendrier et sur les ressources nécessaires. Des informations techniques complémentaires sont aussi nécessaires pour permettre aux offices de propriété intellectuelle de coordonner leurs propres projets de manière à éviter tout conflit avec les systèmes de l'OMPI et de pouvoir tirer parti des connaissances et de l'expérience existantes.

79. La délégation du BBM, appuyant l'intervention des États-Unis d'Amérique, a déclaré que l'accent doit être mis sur les objectifs et les avantages escomptés des différents projets. Cela permettra de procéder à l'évaluation d'un projet achevé afin de déterminer si les objectifs ont été atteints.

80. La délégation du Royaume-Uni a demandé d'inclure dans la structure des rapports des informations supplémentaires sur les aspects financiers d'un projet. Les chiffres concernant les dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues constituent un élément très important du suivi de l'état d'avancement d'un projet. Il importe également de prendre en considération la notion de tolérance ou d'imprévu en fixant un pourcentage applicable soit au budget, soit au calendrier du projet et qui, lorsqu'il est atteint, déclenche un processus de révision du projet. La délégation a également demandé qu'il soit ajouté à chaque rapport de la première série une annexe contenant la liste de tous les éléments à livrer par projet et les dates de livraison correspondantes.

81. La délégation de l'Australie a déclaré que le rôle de supervision dévolu au groupe de travail doit être mieux défini de manière à tenir compte des questions relatives à la portée des projets, à la stratégie technique d'intervention, aux modalités et au plan d'exécution des projets ainsi qu'au budget pour chaque élément essentiel défini dans le plan. Il convient également d'envisager des mesures qualitatives et non pas uniquement quantitatives afin de réduire le risques et d'éviter une dérive budgétaire.

82. La délégation de l'OEB a déclaré qu'il est important de bien distinguer le rôle de gestion attribué à l'ITPWG de celui du SCIT plénier. Le groupe de travail est constitué principalement de spécialistes dans le domaine des techniques de l'information qui souhaitent obtenir des informations sur les solutions techniques envisagées dans les différents projets. Cela peut aider à éviter les problèmes de chevauchement entre les projets de l'OMPI et ceux mis en œuvre par les offices nationaux ou régionaux de propriété intellectuelle. Le groupe de travail a donc aussi un rôle à jouer pour garantir la compatibilité des solutions techniques retenues.

83. Rappelant le mandat du groupe de travail, le Secrétariat a déclaré que, s'il est possible d'inclure des données techniques dans les rapports de situation, cela ne doit pas se faire au détriment de questions telles que le budget, le calendrier et la planification, qui sont clairement du ressort du groupe de travail.

84. La délégation de la Roumanie a souligné l'importance du suivi de l'évolution des projets de grande envergure, en particulier pour les offices de propriété intellectuelle engagés dans le développement de leur propre système complémentaire.

85. La délégation de la France a estimé que le groupe de travail ne sera pas en mesure de remplir son mandat si les rapports qui lui sont présentés par l'OMPI ne contiennent pas d'informations techniques suffisantes. Il s'agit de favoriser l'interaction entre les projets de l'OMPI et ceux des offices nationaux de propriété intellectuelle.

86. Le Secrétariat a observé qu'il importe de replacer la question des rapports sur les questions techniques dans le contexte des différents mécanismes existants. Le SCIT a approuvé une procédure de lancement de projets qui fait déjà une large place à la technique au stade de la planification. Les rapports sur l'état d'avancement des projets ne sont donc censés porter que sur les modifications apportées à des normes ou à des spécifications techniques déjà approuvées et il n'est pas dans l'intention du Secrétariat d'imposer une nouvelle solution technique dans un projet de grande envergure sans la soumettre préalablement à l'examen du SCIT. Toutefois, pour donner suite aux demandes des délégations en faveur de la présentation d'informations techniques, le Secrétariat s'est engagé à étudier la possibilité de publier ces informations sur son site Web.

87. En réponse à une question de la délégation de l'Autriche sur la possibilité pour les offices de propriété intellectuelle de faire des observations sur chaque rapport de situation quadrimestriel, le Secrétariat a déclaré que cela peut se faire par voie électronique ou directement lors d'une réunion du SCIT.

88. En résumé, la présidente a confirmé la décision prise par le groupe de travail d'annexer au rapport sur sa session la structure générale révisée des rapports de situation et d'utiliser celle-ci pour un projet de grande envergure relatif aux techniques de l'information qui sera présenté au SCIT plénier à sa session de décembre 2001, en vue de l'adoption d'une version définitive de la structure générale des rapports de situation lors de cette réunion.

Point 13 de l'ordre du jour : examen technique des projets relatifs aux techniques de l'information qu'il est proposé d'exécuter au cours de l'exercice biennal 2002-2003 (document SCIT/ITPWG/1/11)

89. En présentant le document, le Secrétariat a indiqué que le Comité du programme et budget, à sa dernière session tenue en avril 2001, avait décidé que le contenu du document WO/PBC/3/3 consacré aux projets relatifs aux techniques de l'information à financer au moyen des excédents au cours de l'exercice biennal 2002-2003, serait présenté à l'ITPWG pour examen technique. Le document contient des demandes d'affectation de fonds pour cinq projets relatifs aux techniques de l'information au titre de l'exercice 2002-2003. Trois projets (WIPONET, IMPACT et dépôt électronique selon le PCT) sont en cours de réalisation, le projet CLAIMS constitue la seconde phase du processus d'automatisation nécessaire dans le cadre de la réforme de la CIB et le projet AIMS est un nouveau projet

destiné à remplacer les systèmes financiers vieillissants de l'OMPI. Ces cinq projets figurent tous dans le plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information que le SCIT a approuvé à sa quatrième session en comité plénier, tenue à Genève du 6 au 10 décembre 1999. En ce qui concerne la question relative à la transmission au Comité du programme et budget des résultats des débats au sein de l'ITPWG, la présidente du groupe de travail est invitée à faire un rapport verbal au Comité du programme et budget et les délégués sont encouragés à tenir informés leurs délégations participant à la session du comité.

90. Le groupe de travail a décidé que les propositions relatives aux cinq projets seront examinées à tour de rôle et que les différentes interventions sur ce point de l'ordre du jour seront consignées dans le rapport de la réunion, de même que la conclusion du groupe de travail pour chaque projet.

PROJET WIPONET

91. La délégation du Royaume-Uni a déclaré que, en se fondant sur les informations financières complémentaires qui ont été fournies par le Secrétariat sur les dépenses effectuées au titre du projet à ce jour, sur le rapport sur l'état d'avancement du projet et sur l'exposé présenté par le chef du projet WIPONET, elle est prête à appuyer le budget proposé pour le projet au titre de l'exercice biennal 2002-2003.

92. La délégation de la France a demandé des précisions sur la question des coûts fixes et des dépenses renouvelables, en particulier en ce qui concerne la location du matériel destiné au Centre WIPONET. Elle s'est posé la question de savoir si des économies pourront être réalisées à l'avenir si la gestion des systèmes de production se fait en interne.

93. Le Secrétariat a répondu qu'une partie importante des coûts prévus est consacrée à la location du matériel d'équipement du Centre. Aux termes du contrat passé avec le fournisseur, le paiement du matériel s'étalera sur une période de cinq ans, après quoi l'OMPI sera propriétaire du matériel. De même, l'OMPI pourra mettre à jour ou changer le matériel à tout moment, si nécessaire, en acquittant simplement la différence entre le prix de l'ancien système et celui du nouveau système. Une valeur résiduelle d'environ 20% est également garantie à l'Organisation s'il devient nécessaire de changer le matériel dans quelques années. En ce qui concerne le service d'assistance, il a été décidé de sous-traiter l'installation, étant donné que la SITA possède déjà au Canada une installation capable de répondre, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, aux demandes des 177 États membres de l'OMPI et des 310 offices de propriété intellectuelle clients.

94. En réponse à une question de la délégation du BBM, le Secrétariat a confirmé que les chiffres figurant dans le document, sous la rubrique "Dépenses de fonctionnement", comprennent les dépenses de personnel liées aux services d'assistance technique continue que doit apporter la Division des services informatiques.

95. La délégation de l'Australie a demandé confirmation de la réduction des coûts de fonctionnement au cours de l'exercice biennal 2004-2005 et des renseignements sur la précision des prévisions budgétaires initiales par rapport aux dépenses réelles effectuées au cours du présent exercice. En réponse, le Secrétariat a déclaré que, étant donné que le dernier budget prévisionnel n'a été bouclé qu'au début de 2001, les prévisions sont censées être très précises puisqu'elles sont fondées sur des obligations contractuelles et des coûts réels.

96. La délégation des États-Unis d'Amérique a attiré l'attention sur la section du document traitant des résultats escomptés et des indicateurs d'exécution et a suggéré que ces derniers soient associés à des valeurs quantitatives indiquant un taux de réussite atteint. Par exemple, un nombre cible doit être déterminé pour le nombre de sites Web qu'hébergera le WIPONET.

97. La délégation de l'Australie a repris la parole pour demander si les chiffres figurant dans le budget pour l'exercice biennal 2002-2003 sont fondés sur des hypothèses, telles que l'utilisation du système, ce qui peut les faire varier. Dans sa réponse, le Secrétariat a expliqué que c'est effectivement le cas étant donné que plusieurs variables ont été prises en compte dans le calcul des prévisions, notamment l'achat de 2000 licences d'utilisateur et l'affectation de 30 heures de connexion par réseau commuté par mois à chaque office de propriété intellectuelle. Si des modifications doivent être apportées dans ces domaines, le budget devra être modifié en conséquence.

98. Pour conclure les délibérations sur le projet WIPONET, l'ITPWG a convenu que le champ d'application et le budget du projet exposés dans le document PBC/3/3 sont acceptables et qu'il convient de recommander leur l'approbation par le Comité du programme et budget à sa prochaine session, en septembre 2001.

PROJET IMPACT

99. La délégation de la France a demandé des précisions sur la hausse de 50% des coûts d'élaboration du projet. Le Secrétariat a répondu qu'une rallonge de deux millions de francs suisses a été demandée dans le budget prévu pour les travaux d'élaboration et que la principale augmentation (20,14 millions de francs suisses) est destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement des systèmes en place parallèlement au système IMPACT à mesure qu'il deviendra opérationnel au cours du prochain exercice biennal.

100. En réponse à une question de la délégation de l'Australie concernant l'absence d'économies réalisées dans le budget prévu pour la mise en œuvre du projet IMPACT, le Secrétariat a déclaré qu'il en sera tenu compte dans le budget de fonctionnement du PCT et non dans celui du programme relatif aux techniques de l'information.

101. Pour conclure les délibérations sur le projet IMPACT, l'ITPWG a convenu que le champ d'application et le budget du projet exposés dans le document PBC/3/3 sont

acceptables et qu'il convient de recommander leur l'approbation par le Comité du programme et budget à sa prochaine session, en septembre 2001.

PROJET RELATIF AU DÉPÔT ÉLECTRONIQUE SELON LE PCT

102. La délégation des États-Unis d'Amérique a proposé, en ce qui concerne les deux objectifs déclarés du projet, que le libellé du second soit revu de manière à remplacer les termes "fondé sur le" par l'expression "qui sera aisément accepté par les utilisateurs du".

103. La délégation du Royaume-Uni a pris note des éléments suivants : les progrès accomplis dans l'élaboration des normes techniques et leur achèvement prévu d'ici la fin de l'année 2001; les informations supplémentaires apportées par le Secrétariat selon lesquelles les 18,3 millions de francs suisses demandés représentent un budget de trois ans, prévoyant également un version du logiciel pour entreprises, dont 18% correspondent à des montants engagés en 2001; le souhait du Secrétariat de réutiliser les meilleurs éléments des systèmes de dépôt électronique existants; la volonté du Secrétariat d'harmoniser ses travaux avec les activités déployées par d'autres offices de propriété intellectuelle dans le domaine du dépôt électronique; l'engagement du Secrétariat à utiliser au maximum les services fournis dans le cadre du projet WIPONET; le rapport indépendant de PriceWaterhouseCoopers, qui conclut que, en l'absence de plan technique détaillé, il est impossible d'évaluer précisément les coûts du projet; l'intention du Secrétariat de faire réaliser ce plan pour le mois d'octobre de l'année en cours. Ayant pris tous ces points en considération, la délégation a estimé que le budget demandé demeure trop élevé mais a demandé au Secrétariat de confirmer que les ressources affectées au projet couvriront une période supérieure à un exercice biennal.

104. Répondant à l'orateur précédent, le Secrétariat a souhaité appeler l'attention du groupe de travail sur plusieurs points importants. Tout d'abord, il a rappelé que le paragraphe 20 du document PBC/3/3 indique que "le projet (relatif au dépôt électronique selon le PCT) reste toutefois étroitement lié au projet IMPACT et devra être financé au moyen du budget alloué à celui-ci jusqu'à ce que les ressources demandées dans la présente proposition soient disponibles". Par conséquent, les quelque 2,5 millions de francs suisses affectés jusqu'ici au projet relatif au dépôt électronique selon le PCT proviennent du projet IMPACT. Cela étant, au fur et à mesure de l'avancement des travaux au titre du projet IMPACT et de l'évolution des exigences relatives au dépôt électronique, il est devenu évident que les fonds disponibles au titre du projet IMPACT étaient insuffisants, ce qui a motivé une révision complète des estimations budgétaires pour la partie dépôt électronique. Compte tenu des enseignements tirés d'autres grands projets dans le domaine des techniques de l'information, il était tout aussi évident qu'il ne serait pas réaliste d'entreprendre un projet de cette ampleur avec un budget biennal à la place d'un budget affecté au projet. C'est pourquoi un budget de projet de 18,3 millions de francs suisses a été proposé pour la période 2001-2003. Une fois obtenu le budget nécessaire pour le projet relatif au dépôt électronique selon le PCT, les fonds empruntés au projet impact, soit 2,5 millions de francs suisses au total, seront remboursés.

105. Le Secrétariat a également donné des informations supplémentaires sur la répartition des coûts dans le cadre du budget de 18,3 millions de francs suisses, en indiquant qu'il comprend le financement de 14 postes sur une période de trois ans. Il est important de noter que les titulaires de ces postes font non seulement partie de l'équipe du projet mais qu'ils assurent également un appui au système PCT-EASY actuel, sous forme de services

d'assistance et de formation. En raison du lien étroit entre le système PCT-EASY actuel et la mise au point du nouveau système de dépôt électronique, les connaissances de ces personnes sont inestimables pour l'élaboration et l'exécution du projet. Le système PCT-EASY est actuellement utilisé pour 32% des dépôts selon le PCT et compte plus de 6000 utilisateurs inscrits.

106. Cela étant, la mise en œuvre d'un système de dépôt électronique selon le PCT ne se résume pas à une simple adaptation du logiciel PCT-EASY actuel. Elle requiert des fonctions supplémentaires, compte tenu notamment de la nécessité d'assurer une certaine sécurité et d'utiliser des produits existants qui sont en cours d'évaluation au laboratoire de dépôt électronique de l'OMPI, à savoir les logiciels de dépôt électronique de l'OEB et de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique. L'OMPI a l'intention de retenir les meilleurs éléments de ces systèmes, l'objectif étant de parvenir à la meilleure solution possible pour répondre aux exigences uniques du PCT découlant des différences de langues et de capacités nationales entre ses 114 pays membres.

107. La délégation du Japon a appuyé l'utilisation des excédents pour financer un projet tel que le dépôt électronique selon le PCT, qui se traduira par des avantages directs pour les utilisateurs du système du PCT. Le système recherché présentera de nombreux avantages, notamment en termes de rationalisation des opérations administratives et d'accroissement des informations disponibles. Il conviendrait également d'étendre les fonctions du système en prévoyant l'accusé de réception des notifications émanant d'un office récepteur, en vue par exemple de parvenir à un taux plus élevé de dépôts électroniques.

108. La délégation de la France, appuyant les vues exprimées par les orateurs précédents, a indiqué qu'elle se félicite des précisions apportées par le Secrétariat sur le projet et notamment de la possibilité de visiter le laboratoire de dépôt électronique de l'OMPI. Néanmoins, le budget demandé semble toujours élevé en comparaison d'initiatives similaires mises en œuvre dans d'autres offices de propriété intellectuelle nationaux ou régionaux, compte tenu de la volonté affichée de réutiliser des développements existants.

109. La délégation du Mexique a remercié le Secrétariat de ses précisions et a souligné l'importance que le Mexique, en tant que pays en développement, attache à la mise en œuvre du projet. Elle a rappelé qu'à l'occasion de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets, tenue en 2000, il avait été indiqué qu'à compter du 2 juin 2005 les offices de propriété intellectuelle qui le souhaitaient pourraient rendre obligatoire le dépôt électronique pour les demandes de brevet. Cela représente sans conteste un fardeau immense pour les pays en développement, qui ont été rassurés par la déclaration dans laquelle le directeur général s'est engagé à fournir l'assistance nécessaire pour permettre aux pays en développement de soumettre et de recevoir des demandes sous forme électronique dès la mi-2005. La délégation considère que le système de dépôt électronique selon le PCT tel qu'il est proposé représente la traduction concrète de l'engagement du directeur général. C'est pourquoi la délégation du Mexique appuie sans réserve l'exécution de ce projet et le budget correspondant.

110. Répondant à la délégation du Mexique, la présidente a exprimé sa satisfaction personnelle de voir un représentant d'un pays en développement appeler l'attention sur une obligation découlant du Traité sur le droit des brevets. Le passage au dépôt électronique à la mi-2005 risque effectivement de poser des problèmes à de nombreux pays en développement

et elle est aussi consciente du rôle que le projet relatif au dépôt électronique selon le PCT jouera dans la concrétisation de l'engagement du directeur général en matière d'assistance aux pays en développement, aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays en transition dans ce domaine.

111. La délégation de l'Australie a proposé au groupe de travail d'inclure dans ses conclusions sur le projet les deux risques majeurs susceptibles de compromettre la réalisation des résultats intermédiaires dans le respect du budget et du calendrier prévus. Ces risques sont liés aux facteurs suivants : les coûts de l'infrastructure à clé publique (ICP), ainsi qu'il ressort du rapport de PriceWaterhouseCoopers et la norme faisant l'objet de l'annexe F, qui n'a pas encore été éprouvée et qui risque de nécessiter des améliorations et des modifications.

112. En réponse à une question de la délégation du Kenya, le Secrétariat a confirmé que le financement de l'assistance technique directe aux offices de propriété intellectuelle dans le domaine du dépôt électronique sera imputé au budget du Secteur de la coopération pour le développement de l'OMPI et non au programme de l'Organisation relatif aux techniques de l'information.

113. La délégation des États-Unis d'Amérique a pris la parole pour demander des informations supplémentaires sur l'élaboration d'une version pour entreprises du logiciel PCT-EASY. Le Secrétariat a répondu que le projet vise à intégrer, dans toute la mesure du possible, le logiciel PCT-EASY existant et la base clients dans le système de dépôt électronique. L'objectif de la version entreprises du logiciel est de permettre aux grands déposants et aux grands cabinets de conseils qui utilisent le PCT de participer au dépôt électronique. Ces grands déposants sont généralement situés dans les pays développés et, si l'exigence initiale est de mettre en place un système de dépôt électronique fiable, il faudra tenir compte des besoins de ces clients pour assurer la réussite à long terme du projet. Les informations en retour émanant des grands déposants montrent que ceux-ci sont disposés à utiliser le logiciel PCT-EASY mais qu'ils ne sont pas en mesure de l'installer dans un environnement multi-utilisateurs et qu'ils sont donc amenés à l'incorporer dans leurs applications ou à l'adapter aux systèmes en place.

114. La délégation de l'Espagne a déclaré que, si l'on donne au Comité du programme et budget des informations sur les risques pouvant influencer sur le budget du projet, comme l'a suggéré la délégation de l'Australie, il faudra aussi faire état des facteurs pouvant entraîner une diminution du budget nécessaire, comme l'optimisation de la réutilisation d'éléments provenant des systèmes de dépôt électronique existants.

115. Pour conclure les délibérations sur le projet relatif au dépôt électronique selon le PCT, l'ITPWG a entériné le champ d'application et le budget du projet exposés dans le document PBC/3/3 et les a recommandés à l'approbation du Comité du programme et budget à sa prochaine session, en septembre 2001.

116. En entérinant le budget de 18,3 millions de francs suisses proposé, le groupe de travail a décidé que le Comité du programme et budget devrait être informé de deux risques

majeurs pouvant compromettre la réalisation des résultats intermédiaires convenus dans le respect du budget et du calendrier prévus. Ces risques sont liés aux coûts de l'infrastructure à clé publique (ICP), ainsi qu'il ressort du rapport de PriceWaterhouseCoopers, et au fait que la norme visée dans l'annexe F n'a pas été éprouvée et devra peut-être faire l'objet d'améliorations et de modifications. Le groupe de travail a aussi pris acte de la possibilité d'utiliser les systèmes de dépôt électronique existants, qui pourrait se traduire par une diminution des ressources requises.

PROJET CLAIMS

117. La délégation de la France a pris la parole pour demander des précisions sur la répartition du budget du projet, s'agissant notamment de savoir s'il comprend ou non une partie destinée à financer la poursuite des travaux sur la question de la traduction automatisée. Elle a également demandé que, compte tenu de la suppression de la tâche n° 12 du programme de travail de l'ITPWG, le contenu de cette tâche soit incorporé dans les objectifs déclarés du projet. Elle a en outre demandé que les indicateurs d'exécution du projet soient modifiés de manière à prévoir une évaluation qualitative aussi bien que quantitative des progrès réalisés, concernant par exemple la qualité des différentes versions linguistiques.

118. Sur la question de la traduction automatisée, le Secrétariat a répondu que le projet CLAIMS tirera parti des travaux accomplis dans le cadre du projet IBIS et qu'il a l'intention d'explorer et de tester autant que possible les nouvelles techniques dans ce domaine. Une ventilation plus détaillée des dépenses au titre du projet sera établie dès qu'un descriptif de projet détaillé aura été mis au point de manière définitive.

119. En réponse à une question de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant la sous-traitance des services de traduction automatique, le Secrétariat a indiqué que toutes les possibilités seront évaluées, y compris celles de la sous-traitance.

120. Pour conclure les délibérations sur le projet CLAIMS, l'ITPWG a entériné le champ d'application et le budget du projet exposés dans le document PBC/3/3 et les a recommandés à l'approbation du Comité du programme et budget à sa prochaine session, en septembre 2001.

PROJET AIMS

121. Le BBM a félicité le Secrétariat pour la qualité du descriptif du projet AIMS et a demandé si l'équipe chargée de l'élaboration comprendra des fonctionnaires de l'OMPI, notamment parmi les futurs utilisateurs du nouveau système. Le Secrétariat a confirmé que

tel est le cas, puisque le commanditaire du projet est le directeur de la Division des finances de l'OMPI, que le chef du projet est un fonctionnaire de l'Organisation et que le comité d'administration du projet comprend des représentants de tous les secteurs administratifs intéressés par ce nouveau système.

122. La délégation de l'Australie a demandé de prévoir, dans le cahier des charges du projet, des interfaces avec les États membres, par exemple pour la prise en charge des paiements électroniques dans le cadre des systèmes d'enregistrement international.

123. Pour conclure les délibérations sur le projet AIMS, l'ITPWG a entériné le champ d'application et le budget du projet exposés dans le document PBC/3/3 et les a recommandés à l'approbation du Comité du programme et budget à sa prochaine session, en septembre 2001.

QUESTIONS DIVERSES : RECONNAISSANCE OPTIQUE DES CARACTÈRES POUR LE PCT

124. L'OEB, rappelant les délibérations tenues précédemment sur la poursuite du projet de BNPI, a demandé que des ressources supplémentaires soient affectées à la numérisation par reconnaissance optique des caractères (ROC) des demandes PCT publiées pour l'exercice biennal à venir. Cette activité revêt une importance particulière non seulement pour les offices de propriété intellectuelle mais également pour les utilisateurs du système des brevets étant donné qu'elle ouvrira accès à des informations très utiles en format texte intégral. La délégation a proposé que la présidente du groupe de travail, dans son rapport verbal au Comité du programme et budget, demande que des moyens supplémentaires n'excédant pas quatre millions de francs suisses soient affectés à ces activités.

125. La déclaration de l'OEB a été vivement appuyée par les délégations de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Fédération de Russie, de la France, du Mexique et de la Suède.

126. S'associant à la délégation de l'OEB, la délégation des États-Unis d'Amérique a demandé que le Secrétariat fournisse au Comité du programme et budget des informations supplémentaires sous forme d'analyse de rentabilité afin de justifier l'augmentation des dépenses.

127. Le Secrétariat, en réponse à une demande de présentation plus détaillée des coûts relatifs à la ROC, a fait état de trois postes de dépenses principaux : les coûts liés au contrôle de la qualité sont estimés à 150 000 francs pour l'exercice biennal; les coûts relatifs au chargement des données et à la vérification du format lorsque les données parviennent à l'OMPI sont estimés à 250 000 francs suisses; enfin, les coûts de production devraient s'élever à 1 250 000 francs suisses pour 2002 et à 1 550 000 francs suisses pour 2003. L'estimation totale se monte donc à quatre millions de francs suisses. Toutefois, des dépenses supplémentaires devraient être engagées dans le cadre de l'attribution du contrat et l'augmentation du nombre de demandes selon le PCT devrait se traduire par un accroissement du nombre de pages à numériser, d'où une hausse des coûts.

128. Pour conclure les délibérations sur la poursuite des travaux de numérisation par reconnaissance optique pour le PCT au cours de l'exercice biennal 2002-2003, il a été décidé que la présidente du groupe de travail présenterait au Comité du programme et budget à sa prochaine session, en septembre 2001, une analyse de rentabilité établie par le Secrétariat afin de justifier la poursuite de ce projet au-delà de 2001 et demander que le Comité du programme et budget envisage, au titre de cette activité, une augmentation du budget du programme relatif aux techniques de l'information pour l'exercice biennal 2002-2003, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 127.

QUESTIONS DIVERSES : PROJET DE BNPI

129. En réponse à des interventions des délégations de l'Autriche et de la France, le Secrétariat a convenu d'établir, à l'intention du SCIT plénier à sa session de décembre 2001, des propositions relatives au champ d'application et à la poursuite de l'exécution du projet de BNPI.

130. Répondant à une question de la délégation de la Hongrie sur la date d'achèvement des travaux relatifs à la publication des données dans le cadre de la collection de La Haye, le Secrétariat a convenu qu'il s'agit d'une activité urgente. Le Secrétariat a ajouté qu'il y a deux problèmes à résoudre avant qu'une collection complète de dessins et modèles industriels puisse être accessible par l'intermédiaire des BNPI : tout d'abord, les données bibliographiques existent pour tous les dépôts industriels en vigueur mais sont incomplètes en ce qui concerne les dépôts inscrits au registre international avant octobre 1998 et qui n'ont pas été renouvelés depuis lors et, ensuite, les images ne sont disponibles sous forme électronique que depuis 1999. Des travaux sont en cours pour trouver d'autres sources permettant de créer l'intégralité du fichier rétrospectif des images requises.

131. La délégation de la Fédération de Russie, appuyée par la délégation de l'Australie, consciente de l'importance du travail de normalisation restant à accomplir dans le domaine des BNPI, a prié le groupe de travail de recommander au SDWG, par l'intermédiaire du SCIT plénier, que cette question fasse l'objet d'une tâche prioritaire. L'ITPWG dans son ensemble s'est associé à cet avis.

Point 14 de l'ordre du jour : calendrier des activités

132. Le groupe de travail a pris note du calendrier provisoire des réunions pour l'année 2002 proposé dans le document SCIT/ITPWG/1/12 et a convenu du calendrier suivant :

10 – 14 juin 2002 Deuxième session du Groupe de travail sur les projets relatifs aux techniques de l'information (SCIT/ITPWG/2)

Point 15 de l'ordre du jour : clôture de la session

133. L'ITPWG a adopté le présent rapport à la séance de clôture, le 7 septembre 2001.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I/ANNEX I

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États)
(in the alphabetical order of the names in French of the States)

ALLEMAGNE/GERMANY

Rudolf HÜSING, Head, Division 2.5.3, German Patent and Trademark Office, Munich

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Fuad REDWAN, Assistant Director General of Patents, General Directorate of Patents, King Abdul-Aziz City for Science and Technology, Riyadh

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Sarbjit SIDHU (Ms.), Chief Information Officer, IP Australia, Woden

AUTRICHE/AUSTRIA

Elvira GRONAU (Mrs.), Head, Technical Department XI, Austrian Patent Office, Vienna

Anton ZIMMERMANN, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BAHREÏN/BAHRAIN

Ahmed A.M. AL SHEROOQI, Assistant Undersecretary, Press and Publications, Ministry of Information, Manama

BÉLARUS/BELARUS

Irina EGOROVA (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BOSNIE-HERZÉGOVINE/BOSNIA AND HERZEGOVINA

Dragana ANDELIC (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL/BRAZIL

Cláudio ROSEMBERG TREIGUER, Jefe CEDIN, Instituto Nacional da Propriedade Industrial (INPI), Rio de Janeiro

BULGARIE/BULGARIA

Nikolay Christov TERZIEV, Head, Automated Systems and Technologies Department, Patent Office of the Republic of Bulgaria, Sofia

CANADA

John ROMBOUTS, Technical Architect, Informatics Services Branch, Canadian Intellectual Property Office, Hull

David USHER, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CAP-VERT/CAPE VERDE

Justino GOMES MIRANDA, technicien, Direction générale de la communication, Cabo Verde

CHINE/CHINA

ZHANG Xiyi, Deputy Director General, Planning and Development Department, State Intellectual Property Office, Beijing

CROATIE/CROATIA

Kristina BUBANKO-ŽIGER (Ms.), Deputy Director General, State Intellectual Property Office, Zagreb

Vesna CERNELC-MARJANOVIĆ (Ms.), Head, Information Technology Department, State Intellectual Property Office, Zagreb

DANEMARK/DENMARK

Preben GREGERSEN, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ÉGYPTE/EGYPT

Salah Eldin EL SAKKARY, Computer Engineer, Egyptian Patent Office, Academy of Scientific Research and Technology, Cairo

Ahmed ABDEL LATIF, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ESPAGNE/SPAIN

Mariano BITRIÁN CALVO, Coordinator Sistemas de Información, Oficina Española de Patentes y Marcas, Madrid

Ana PAREDES (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Frederick SCHMIDT, Administrator, Search and Information Resources Administration, Patent and Trademark Office, Department of Commerce, Washington, D.C.

Robert JOHNSON, Deputy Director, Office of System Architecture and Engineering, Patent and Trademark Office, Department of Commerce, Washington, D.C.

Michael MEIGS, Counselor for Economic Affairs, Permanent Mission, Geneva

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE/THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA

Irena JAKIMOVSKA (Mrs.), Head, Patent Section, Industrial Property Protection Office, Ministry of Economy, Skopje

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Alexey GVINEPADZE, Deputy Director, Russian Agency for Patent and Trademarks (Rospatent), Moscow

Marina KRYUKOVA (Mrs), Deputy Director, International Cooperation Department, Russian Agency for Patent and Trademarks (Rospatent), Moscow

FINLANDE/FINLAND

Paivi RAATIKAINEN (Ms.), Head of Section, Trademark and Designs Line, National Board of Patents and Registration, Helsinki

Juha REKOLA, Head, Development Division, Patents and Innovation Line, National Board of Patents and Registration, Finnish Patent Office, Helsinki

FRANCE

Bernard PINGLIER, chef, Service informatique, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Paris

Jean-François LESPRIT, chargé de mission, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Paris

Michèle LYON (Mme), chargée de mission, Département des brevets, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Paris

Michèle WEIL-GUTHMAN (Mme), conseiller, Mission permanente, Genève

GHANA

Joseph Jainy Nwaneampeh, Minister, Permanent Mission, Geneva

GUATEMALA

Andrés WYLD, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

HONGRIE/HUNGARY

Csaba CZINKÓCZKY, Head, Information Technology Department, Hungarian Patent Office, Budapest

Ágnes VADÁSZ (Ms.), Information Counselor, Hungarian Patent Office, Budapest

INDIA

Homai SAHA (Mrs.), Minister (Economic), Permanent Mission, Geneva

INDONÉSIE/INDONESIA

Andy Noorsaman SOMMENG, Director, Information Technology, Directorate General of Intellectual Property Rights, Department of Justice and Human Rights, Tangerang

Umar HADI, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRAQ/IRAK

Ghalib ASKAR, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRLANDE/IRELAND

Dolores CASSIDY (Ms.), Patent Examiner, Patents Office, Kilkenny

JAPON/JAPAN

Yasuhiro SUTO, Deputy Director, Information Systems Affairs Division, Trademark, Design and Administrative Affairs Department, Patent Office, Tokyo

Takashi YAMASHITA, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KENYA

Florence Karimi MUGENDI (Ms.), Information Officer/Public Relations Officer, Kenya Industrial Property Office (KIPO), Nairobi

Evans Mboi MISATI, Patent Examiner in Charge, Patent Information and Documentation Center (PIDOC), Kenya Industrial Property Office (KIPO), Nairobi

LETTONIE/LATVIA

Guntis RAMANS, Head, Department of Examination of Inventions, Patent Office, Riga

NIGÉRIA/NIGERIA

Maigari Gurama BUBA, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

MADAGASCAR

Olgatte ABDOU (Mme), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

MAROC/MOROCCO

Khalid SEBTI, premier secrétaire, Mission permanente, Genève

MEXIQUE/MEXICO

Santiago REYNA ORTÍZ, Coordinador Departamental de Desarrollo de Sistemas de Patentes, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), México

Karla Tatiana ORNELAS-LOERA (Sra.), Agregada Diplomática, Misión Permanente, Ginebra

PAYS-BAS/NETHERLANDS

Jennes H.A.C. DE MOL, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PHILIPPINES

Maria Angelina M. STA. CATALINA (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Visitación V. ASIDDAO (Miss), Attaché, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE/POLAND

Maria JURCZAKOWSKA (Mrs.), Director, Informatics Department, Patent Office, Warsaw

PORTUGAL

Olívia ALVES (Mme), Coordinator New Projects, Instituto Nacional da Propriedade Industrial, Lisboa

José Sergio DE CALHEIROS DA GAMA, conseiller juridique, Mission permanente, Genève

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

YOON Jaekap, Director, Information Planning Division, Korean Intellectual Property Office, Taejon

JANG Juneho, Senior Deputy Director, Information Planning Division, Korean Intellectual Property Office, Taejon

JANG Dae Kyo, Deputy Director, Information Planning Division, Korean Intellectual Property Office, Taejon

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE/DEMOCRATIC PEOPLE'S
REPUBLIC OF KOREA

JANG Chun Sik, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Gabriel JIPA, System Engineer, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM),
Bucharest

Adriana Rosita ATANASOAI (Mrs.), Head, IT Section, State Office for Inventions and
Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Geoff BENNETT, Head, Information Technology Services, The Patent Office, Newport

Joe BRADLEY, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Milan MÁJEK, premier secrétaire, Mission permanente, Genève

SLOVÉNIE/SLOVENIA

Marta JAKI (Mrs.), Assistant Director, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO),
Ljubljana

Marko REBERŠEK, Programmer, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ljubljana

SUÈDE/SWEDEN

Lars BJÖRKLUND, Deputy Director General, Swedish Patent Office, Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Roland Jean TSCHUDIN, Head Training, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Sabine BLASER (Mme), Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

THAÏLANDE/THAILAND

Supark PRONGTHURA, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

TUNISIE/TUNISIA

Mounir BEN RJIBA, premier secrétaire, Mission permanente, Genève

UKRAINE

Lyubov MOROZOVA (Mrs.), Head of Innovation Activity Division, Ukrainian Center for Innovations and Patent Information Services, State Department of Intellectual Property, Ministry of Education and Science, Kiev

Andriy RYAZANOV, Head of Information Technology Department, Ukrainian Industrial Property Institute, State Department of Intellectual Property, Ministry of Education and Science, Kyiv

VENEZUELA

Jorge BERRIZ BEITIA, IT Advisor, Servicio Autónomo de la Propiedad Industrial (SAPI), Ministerio de Industria y Comercio, Caracas

II. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT)/INTERNATIONAL LABOUR OFFICE
(ILO)

Nadim Robert HABRA, Director, Bureau of Information Technology and Communications, Geneva

BUREAU BENELUX DES MARQUES (BBM)/BENELUX TRADEMARK OFFICE (BBM)

Dick VERSCHURE, vice-président, La Haye

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (CE)/EUROPEAN COMMUNITY (EC)

Nicolas VIGNERON, Representative, Technical Cooperation Division, Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI)/Office for Harmonization in the Internal Market (Trade Marks and Designs) (OHIM), Alicante

ORGANISATION EURASIENNE DES BREVETS (OEAB)/EURASIAN PATENT
ORGANIZATION (EAPO)

Vassili TROUBATCHEV, Specialist, Moscow

OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (OEB)/EUROPEAN PATENT OFFICE (EPO)

Gérard GIROUD, Principal Director, Documentation, Rijswijk

Guillaume MINNOYE, Principal Director, Information Systems, The Hague

III. BUREAU/OFFICERS

Présidente/Chair:

Homai SAHA (Mrs.) (Inde/India)

Vice-présidents/Vice-Chairs:

Nikolay Christov TERZIEV (Bulgarie/Bulgaria)

Robert JOHNSON (États-Unis d'Amérique/United States of America)

Secrétaire/Secretary:

Helen FRARY (Ms.) (OMPI/WIPO)

IV. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/
INTERNATIONAL BUREAU OF THE
WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Allan ROACH (directeur, Division des projets informatiques /Director, Information Technology Projects Division); Colin BUFFAM (chef de projet du projet WIPONET, Division des projets informatiques/Project Manager, WIPONET Project, Information Technology Projects Division); Helen FRARY (Ms.) (chef, Section de la gestion des techniques de l'information/Head, Information Technology Business Management Section); Michael HELKE (chef de projet du projet IMPACT, Division des projets informatiques/Project Manager, IMPACT Project, Information Technology Projects Division); Gabor KARETKA (chef de projet du projet IBIS, Division des projets informatiques/Project Manager, IBIS Project, Information Technology Projects Division); Neil WILSON (chef, Division des services informatiques/Head, Information Technology Services Division); Karl KALEJS (chef des dépôts électroniques, Division des projets informatiques/Head, Electronic-Filing Unit, Information Technology Projects Division)

[L'annexe II suit/
Annex II follows]

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

	<u>Paragraphes</u>
1. Ouverture de la session	5
2. Élection d'un président et de deux vice-présidents	6 et 7
3. Adoption de l'ordre du jour	8 et 9
4. Examen de la liste des tâches de l'ITPWG Voir le document SCIT/ITPWG/1/2.	10 à 24
5. Rapport sur l'état d'avancement du projet WIPONET Voir le document SCIT/ITPWG/1/3.	25 à 35
6. Rapport sur l'état d'avancement du projet IMPACT Voir le document SCIT/ITPWG/1/4.	36 à 42
7. Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif au dépôt électronique selon le PCT Voir le document SCIT/ITPWG/1/5.	43 à 49
8. Rapport sur l'état d'avancement du projet de BNPI Voir le document SCIT/ITPWG/1/6.	50 à 59
9. Rapport sur l'état d'avancement du projet FOCUS Voir le document SCIT/ITPWG/1/7.	60 à 62
10. Rapport sur l'état d'avancement du projet IBIS Voir le document SCIT/ITPWG/1/8.	63 à 69
11. Rapport de situation concernant les services relatifs aux techniques de l'information Voir le document SCIT/ITPWG/1/9.	70 à 75
12. Établissement de rapports de situation sur le programme relatif aux techniques de l'information Voir le document SCIT/ITPWG/1/10.	76 à 88
13. Examen technique des projets relatifs aux techniques de l'information qu'il est proposé d'exécuter au cours de l'exercice biennal 2002-2003 Voir le document SCIT/ITPWG/1/11.	89 à 131
14. Calendrier des activités Voir le document SCIT/ITPWG/1/12.	132
15. Clôture de la session	

ANNEXE III

STRUCTURE GÉNÉRALE DES RAPPORTS DE SITUATION
SUR LES PROJETS ET ACTIVITÉS

NOM DU PROJET OU DE L'ACTIVITÉ

1. Généralités : cette partie contiendra des informations sur les modalités d'exécution du projet et les avantages escomptés de l'achèvement du projet. Elle pourra aussi être utilisée pour décrire tout changement important intervenu dans le champ d'application ou la conception du projet dans la mesure où ce changement peut influencer sur la réalisation des objectifs et où il doit être porté à la connaissance des parties prenantes.
2. Changements par rapport aux modalités d'exécution, au champ d'application ou à la stratégie technique prévus : partie à compléter en tant que de besoin.
3. État d'avancement du projet ou de l'activité : cette partie abordera succinctement les deux éléments suivants :
 - a) un point sur le respect des délais par rapport calendrier d'exécution de l'ensemble du projet;
 - b) un point sur le respect du budget, y compris l'indication en pourcentage des dépenses engagées.

En cas d'écart par rapport au plan d'exécution initial du projet ou de l'activité, il conviendra de donner une brève explication en indiquant également toute prévision de sous-utilisation ou de dépassement du budget.
3. Progrès accomplis depuis le dernier rapport : cette partie contiendra une liste des principales tâches exécutées depuis le dernier rapport et de celles qui sont en cours, en indiquant si les délais sont respectés ou non.
4. Étapes et résultats intermédiaires prévus et atteints : cette partie contiendra des renseignements sur l'état d'avancement du projet ou de l'activité par rapport aux étapes et résultats intermédiaires prévus pour la période en cours. Il convient de noter que le Secrétariat fait la distinction entre les étapes et les tâches au niveau de la planification.
5. Étapes et résultats intermédiaires prévus pour la période visée dans le prochain rapport : cette partie décrira succinctement les étapes et résultats intermédiaires prévus pour le quadrimestre suivant et signalera tout changement ou écart par rapport au plan initial d'exécution du projet.
6. Principaux problèmes et mesures prises ou recommandées : cette partie décrira tout problème majeur influant sur l'achèvement du projet ou de l'activité ou sur la réalisation des objectifs ainsi que toute mesure prise ou recommandée pour y remédier. Elle contiendra

également des renseignements sur les incidences de ces mesures sur les liens cruciaux avec d'autres projets ou activités relatifs aux techniques de l'information ainsi que sur toute modification apportée aux spécifications techniques approuvées dans le plan d'exécution initial ou révisé du projet.

7. Retour d'information des clients : cette partie rendra compte de toute information reçue des clients, notamment dans le cadre des rapports sur la mise à l'essai des versions bêta, les ateliers et les groupes cibles.

[Fin de l'annexe III et du document]